

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 19 MARS 2013**

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada a eu lieu au Centre des sciences de Montréal, à Montréal, le mardi 19 mars 2013, à 9 h 30.

Le président du conseil d'administration, M. L. Denis Desautels, préside l'assemblée et la secrétaire de la Banque, Mme Lorraine Pilon, agit comme secrétaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, le président du conseil désigne M. Flavio Moroso et Mme Martine Gauthier, scrutateurs.

Le président du conseil déclare que l'avis de convocation de l'assemblée a été dûment envoyé et que le quorum est atteint. Il confirme que les détenteurs d'actions ordinaires de plus de 63 % des voix à l'assemblée sont présents ou représentés par procuration. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président du conseil invite les actionnaires à consulter la procédure sur le vote à l'endos de l'ordre du jour de l'assemblée.

Le président du conseil mentionne que les présidents de chacun des comités du conseil d'administration de la Banque, soit le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, ont soumis leur rapport annuel. Le texte de ces rapports se retrouve aux pages 47 à 49 de la Circulaire.

Le président du conseil souligne que, tel qu'il a été annoncé en février dernier, il a choisi de quitter ses fonctions après plus de 10 ans à la présidence du conseil de la Banque. Il mentionne que le temps est venu selon lui de céder sa place, ce qui explique pourquoi son nom ne figure pas sur la liste des administrateurs proposés.

Les candidats au poste d'administrateur sont ensuite présentés. Avant de procéder à l'élection des 13 administrateurs, le président du conseil explique que l'assemblée peut choisir de procéder à l'élection par un seul vote, si c'est le vœu unanime des actionnaires présents. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que l'élection des administrateurs soit faite par un seul vote. La proposition est soumise au vote des actionnaires et adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil porte à l'attention des actionnaires que le conseil d'administration a adopté en 2008 une politique de vote majoritaire en vertu de laquelle un candidat qui ne recevrait pas le nombre de voix minimum prévu lors de l'assemblée des actionnaires devrait soumettre sa démission au conseil. Plus de détails concernant la politique de vote majoritaire se retrouvent à la section « Élection des administrateurs » à la page 3 de la Circulaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les candidats suivants sont proposés aux postes d'administrateurs de la Banque pour la prochaine année : M. Pierre Ancil, Mme Lise Bastarache, M. Jean Bazin, M. Richard Bélanger, Mme Isabelle Courville, M. Pierre Genest, M. Michel Labonté, M. A. Michel Lavigne, Mme Jacqueline C. Orange, Mme Marie-France Poulin, M. Réjean Robitaille, Mme Michelle R. Savoy et M. Jonathan I. Wener. La proposition concernant l'élection des administrateurs est soumise au vote des actionnaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. soit nommé auditeur de la Banque pour la prochaine année. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

Le point suivant à l'ordre du jour est l'adoption d'une résolution extraordinaire confirmant la modification du règlement XII des règlements généraux de la Banque concernant le montant global de la rémunération annuelle des administrateurs de la Banque. Le texte de cette résolution est énoncé à l'annexe A de la Circulaire et doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires. Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution est soumise au vote des actionnaires.

Le président du conseil mentionne que, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque tenue le 10 mars 2009, les actionnaires peuvent voter sur une résolution concernant l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction visés décrite dans la Circulaire. Cette résolution n'étant qu'à titre consultatif, le conseil tiendra compte des résultats du vote lors de ses délibérations concernant de futures modifications aux politiques, procédures ou décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés. Le texte de cette résolution est énoncé à l'annexe B de la Circulaire. Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution est soumise au vote des actionnaires.

M. Willie Gagnon, déclarant être le représentant désigné du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), fait remarquer que d'autres institutions financières ont reçu une proposition de Placements NEI et que la Banque n'en a aucune à sa Circulaire. Le président du conseil répond que les membres du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Banque ont rencontré une représentante de Placements NEI en octobre dernier, et que, suite aux discussions et explications fournies par les membres, de même que la divulgation faite par la Banque à la Circulaire du programme de rémunération court terme, Placements NEI a décidé de ne pas soumettre de proposition lors de la présente assemblée.

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière fait la revue des résultats pour l'exercice 2012.

Le président du conseil mentionne que les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent, lesquels ont déjà été distribués aux actionnaires, sont présentés à l'assemblée. Ces états financiers et rapport de l'auditeur sont déclarés officiellement reçus.

Le président et chef de la direction de la Banque présente certains faits saillants concernant les résultats de la Banque pour l'année 2012, ainsi que les stratégies et les objectifs de l'année 2013.

La Banque a reçu un préavis de la part d'un actionnaire, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, à l'effet qu'il désirait saisir l'assemblée de trois propositions dont le texte se retrouve à l'annexe C de la Circulaire.

M. Willie Gagnon présente les propositions et mentionne que le MÉDAC s'est entendu avec la Banque pour retirer sa proposition portant sur le « *Compte-rendu des échanges lors des assemblées générales annuelles et dialogue plus soutenu avec les actionnaires* » suite à l'acceptation de la Banque de publier le compte-rendu de l'assemblée annuelle au plus tard quatre mois après la tenue de chaque assemblée. La Banque s'est de plus engagée à mettre sur son site Internet une adresse courriel dirigée vers son équipe de Relations avec les investisseurs permettant ainsi aux actionnaires et investisseurs de pouvoir facilement dialoguer avec la Banque. M. Gagnon félicite la Banque pour la nomination d'une femme à la présidence du conseil. Il mentionne que le *Rapport de responsabilité sociale* de la Banque publié dernièrement fait état de la représentation des femmes au conseil d'administration (38 %) et il demande si la Banque a établi une politique formelle pour l'embauche de femmes à la Banque. Le président et chef de la direction de la Banque indique que 52 % des postes de gestionnaires à la Banque sont occupés par des femmes, mais qu'il n'y a pas de politique formelle. La pratique est plutôt de choisir les meilleurs candidats. Les propositions sont soumises au vote des actionnaires.

Le président du conseil demande alors à l'assemblée si les personnes présentes ont des questions à poser ou des sujets à soulever. M. William J. Wisenthal veut savoir si les clients qui achètent des fonds mutuels sont bien renseignés par les employés en succursales. Le président et chef de la direction de la Banque mentionne que les employés reçoivent une formation appropriée pour bien conseiller les clients.

L'économiste en chef de la Banque, M. Carlos Leitao, fait ensuite un survol de la situation économique.

Les scrutateurs font rapport à l'assemblée que les porteurs de 28 137 520 actions ordinaires sont présents en personne ou représentés par des fondés de pouvoir, soit 63,43 % des actions ayant le droit de vote.

Tous les administrateurs ont été élus par un nombre de voix variant entre 17 413 957 et 17 786 821. Le nombre minimum de voix requis était de 8 908 388.

Le résultat des autres votes est comme suit :

	VOTER POUR	VOTER CONTRE	S'ABSTENIR DE VOTER
	%	%	%
Nomination d'un auditeur	96,07	s.o.	3,93
Adoption d'une résolution extraordinaire confirmant la modification du règlement XII des règlements généraux de la Banque	99,64	0,36	s.o.
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction visés	97,54	2,46	s.o.
Proposition d'un actionnaire n° 1 – Régimes de retraite : divulgation accrue de la surveillance exercée	17,02	69,61	13,37
Proposition d'un actionnaire n° 2 – Équité de traitement en regard des régimes de retraite	19,03	67,64	13,33
Proposition d'un actionnaire n° 3 – Parité femmes hommes au sein des postes de haute direction	21,29	78,49	0,22

Le président du conseil prend la parole et fait un court résumé des points saillants des dix dernières années passées à la Banque. Il se dit convaincu que, grâce à la solide équipe de direction de la Banque, pour qui il a le plus grand respect, la Banque poursuivra sa croissance. Il remercie également les employés, dévoués et fiers de l'organisation, de même que les actionnaires pour leur appui à la Banque. Il présente ensuite Mme Isabelle Courville qui sera, tel qu'annoncé publiquement, la prochaine présidente du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil déclare close l'assemblée annuelle des actionnaires.

(signé) Lorraine Pilon

**Lorraine Pilon**  
Secrétaire

---

À une séance du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Mme Isabelle Courville a été élu présidente du conseil de la Banque et M. Réjean Robitaille a été nommé président et chef de la direction de la Banque.